

la Nouvelle-Écosse, comme tout sénateur peut le voir par lui-même en comparant les chiffres. Il peut aussi signaler la somme considérable versée au département de l'Accise par le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse pour les spiritueux et autres produits, car c'est saigner à blanc le commerce de ces provinces avec les Antilles, où ces provinces obtiennent des rhums d'une qualité supérieure en échange de leur poisson et autres produits. Il constate également, en comparant les statistiques sur le commerce du Canada-Uni pendant les six années précédant la Confédération, que la moyenne s'élevait à \$84,815,465, tandis que la moyenne des six années suivant la Confédération s'élevait à \$163,436,588, ce qui montre clairement qu'une union des basses provinces avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse dans la Confédération n'a pas fait diminuer les relations commerciales. Cependant, il peut maintenant attirer leur attention sur un élément essentiel. Avant la Confédération, les partisans de ce projet ont promis au Nouveau-Brunswick que tous les avantages de l'union seraient accordés à sa population, y compris le chemin de fer Intercolonial, qui passerait par cette province sans qu'on leur impose plus que trois piastres et soixante-quinze par habitant, tandis que le tarif actuel impose une taxe de 26 millions de piastres à une population de quatre millions, soit six piastres et demie par personne. Ne peut-il pas dire maintenant que le gouvernement a manqué à ses promesses envers le Nouveau-Brunswick, et n'y a-t-il pas lieu de se demander où s'arrêtera cette taxation, étant donné surtout, comme toute la Puissance le sait, que les occupants actuels des banquettes ministérielles, membres d'un parti connu dans ce pays comme le grand parti réformiste, ont obtenu le pouvoir en utilisant comme cri de ralliement illusoire : « réduction des dépenses », et la réduction des impôts, si la population leur confiait ce pouvoir qu'ils désiraient depuis si longtemps? Il ne veut plus rien ajouter, préférant laisser la Puissance trancher la question avec ces messieurs. Il croit franchement, cependant, que la population ne sera pas satisfaite des raisons qu'on lui a données, à savoir « que nous ne sommes pas encore taxés autant qu'aux États-Unis ou dans d'autres pays ». Cette réponse lui semble un pauvre argument, et c'est simplement la réponse de messieurs qui ne sont évidemment pas des hommes d'État, car, pour des hommes d'État, l'objectif principal devrait être de rendre la vie moins chère dans le pays, afin d'inciter les gens surtaxés dans d'autres pays à venir s'établir parmi nous, ce qui augmenterait notre trésorerie sans accroître le fardeau fiscal des particuliers. Il ajoute que la population est déçue, car il croit vraiment qu'elle s'attendait à une réduction des impôts de la part de ces *réformistes*, plutôt qu'à une *augmentation*. Il n'y a pas d'articles sur lesquels on pourrait attendre une augmentation des droits de douane, sauf les vins, et il dirait qu'après plusieurs tentatives pour établir un tarif, au lieu d'augmenter les droits visés, ils ont réussi à les réduire de façon déraisonnable; en particulier, dans le cas des vins à 4 piastres le gallon environ, on ne paiera maintenant qu'un droit de 60 sous, ou même peut-être seulement de 30 sous, tandis que les alcools des pauvres seront grevés d'une taxe de 100 à 150 pour cent. Il ajoute encore que par surcroît, et nonobstant la déclaration modeste du ministre de

l'Agriculture, qui a présenté ce tarif au Sénat « le gouvernement a pris le temps voulu et préparé cette mesure avec grand soin », il est d'avis que ce droit imposé sur les vins, après tout ce soin et ces réflexions, ne peut pas être prélevé sans entraîner des dépenses plus élevées que le droit ne rapportera. Il demande simplement au gouvernement comment il peut dire quelle quantité d'alcool est contenue dans les deux catégories de vin mentionnées dans le tarif, de manière à prélever les deux droits de 30 sous et de 60 sous, sans utiliser un alambic ou faire une analyse pour vérifier différents échantillons à l'arrivée. Il déplore que le gouvernement et le pays se retrouvent dans cette situation si déplaisante, et il demande que le gouvernement retire le bill et le fasse modifier si c'est possible, sinon il se verra dans l'obligation morale de protester contre tout le principe du tarif qui pénalise le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, alors que l'objectif semble être de forcer les provinces à cesser d'importer les alcools étrangers pour acheter des spiritueux canadiens. La taxe d'accise ne favorise que le Canada et équivaut presque à la prohibition de l'alcool et du tabac dans les basses provinces, sauf s'ils proviennent du Canada. Il faudrait éliminer complètement toute cette taxe d'accise. Elle annonce le début d'un déclin partout où on l'introduit. Rien ne la justifie dans ce nouveau pays qui devrait aussi être un jeune pays libre. L'intérêt monétaire ne devrait pas, à lui seul, convaincre un gouvernement de continuer d'avoir recours à un moyen si odieux pour tous les pays. La population exigera que vous respectiez vos promesses de réforme et n'acceptera pas moins. Elle ne se contentera pas de vous entendre jeter le blâme sur vos prédécesseurs au pouvoir, pour justifier que des incompetents saignent le pays avec de nouvelles taxes mal conçues. En conclusion, il ne peut pas se satisfaire de l'argument fondé sur l'économie politique du ministre d'État, selon lequel la suppression du dernier droit de douane sur le thé n'a pas affecté les prix, d'après ce qu'on lui a dit. Il peut assurer au sénateur que cette suppression a entraîné une réduction de 40 à 30 sous la livre, et un tel argument ne lui paraît pas du tout satisfaisant; on ne se serait pas du tout attendu à un tel argument quand on discute d'une question aussi importante que la taxation d'un produit alimentaire d'usage si courant (*Bravo!*).

L'hon. M. WILMOT soutient que le tarif relève particulièrement de la compétence et du mandat de l'autre Chambre, dont les membres doivent rendre des comptes à leurs électeurs à ce propos. Il n'a pas de doute quant au pouvoir du Sénat de modifier un bill relatif aux finances, mais il déplorerait que l'on tente de le faire, à moins d'avoir des arguments irréfutables ou que des plaintes de la part de la population ne nous montrent que les sénateurs semblent agir selon ses désirs (*Bravo!*). Il soutient que le droit de douane va dans la bonne direction. Le gouvernement a d'ailleurs tenu compte, dans une certaine mesure, de l'opinion des protectionnistes en faisant passer le droit de 15 pour cent à 17½ pour cent, de sorte que les fabricants n'auront pas lieu de se plaindre.

Après d'autres discussions pendant lesquelles **l'hon. M. McLELAN** surprend certains sénateurs en disant qu'il a fait